

# APPEL A CANDIDATURE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DE LA TETIERE ET LA MISE EN PAGE DE LA LETTRE INFO MDA FLANDRE

## 1-Identification du pouvoir adjudicateur

Association loi 1901 agréée par l'Etat pour une mission d'exécution de service public : gestion de la sécurité sociale des auteurs d'oeuvres graphiques et plastiques

### Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

La Maison des Artistes 90 avenue de Flandre 75943 Paris cedex 19	Personne signataire du marché: Madame Denise MASSARO  Directrice de la Maison des Artistes
Adresse de courrier électronique : candidatures@secu-mds.org	Adresse internet: <a href="http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org">http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org</a>

## 2-Numéro de référence attribué à la consultation par la Maison des Artistes

La présente consultation référencée n° 2010-02 est passée pour un budget prévisionnel limité à **2000 euros** .

Dans le cadre de cette consultation, la procédure comporte 2 phases de sélection :

**-la sélection de 5 candidatures maximum admises à présenter un projet**

**-la sélection du projet retenu**

Les projets non retenus seront défrayés à hauteur de 1000 euros chacun.

## 3-Objet de la consultation

Conception et réalisation de la têtère et de la mise en page de la lettre Info MDA Flandre :

4 pages, format: 21x29,7 fermé, 42x29,7 ouvert , bichromie ou quadrichromie, mise en page comportant la mise en forme de graphiques

## 4-Document mis à la disposition des candidats

Précédentes parutions de la lettre info MDA Flandre sur le site internet [www.secuartsgraphiquesetplastiques/](http://www.secuartsgraphiquesetplastiques/) info MDA Flandre

## 5-Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : **17 mai 2010 avant 12 heures**

Date limite de réception des projets : **27 septembre 2010 avant 12 heures**

## 6-Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter du 1er jour du mois qui suit la date de la notification d'attribution. Le marché peut éventuellement être reconduit.

## 7-Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature, rédigé en langue française, comprend les pièces suivantes, datées et signées par le candidat:

- une lettre valant acte de candidature comportant le numéro de SIRET ou la mention n° en cours d'attribution,
- un curriculum vitae indiquant la formation, les principales références professionnelles pour des travaux similaires réalisés au cours des 3 dernières années,
  - 5 pages format A4 présentant des visuels représentatifs du travail graphique; *les DVD ou CD ne sont pas admis,*
- une enveloppe affranchie et mentionnant l'adresse du candidat pour la réponse par voie postale ou la mention de l'adresse courriel dans la lettre de candidature pour la réponse par courriel.

*Selon le statut du candidat:*

*Pour les candidats cotisant auprès de la Maison des Artistes:* le compte de cotisations doit être à jour au 31 décembre 2009,

*Pour les candidats en début d'activité:* la rémunération sera soumise au précompte à la source des cotisations et contributions

*Pour les candidats exerçant sous un statut autre ( entreprises, sociétés coopératives...)*

- un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés

-la déclaration indiquant que le candidat ne fait pas l'objet d'une des interdictions de concourir aux marchés publics citées à l'article 43 du code des marchés publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ou formulaire DC5;

-l'attestation précisant que les prestations seront réalisées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L3243-1,L3243-2, L3243-4, L1221-13, L1221-10, et L1221-15 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France;

-l'attestation sur l'honneur précisant que le candidat est en règle au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5, L5212-19 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

-l'attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions visées aux articles L8221-1,L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ou le formulaire DC5;

-la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au regard de la législation du pays dont il est membre ou le formulaire DC5;

Les formulaires DC4 et DC5 sont disponibles sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

### **8-Conditions d'envoi ou de remise des candidatures**

Les dossiers de candidatures sont transmis sous pli cacheté libellé à l'adresse suivante avec la mention obligatoire « Consultation n°2010-02 »

#### **La Maison des Artistes**

#### **Consultation n°2010-02**

90 avenue de Flandre

75943 Paris cedex 19

*soit par la poste, sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou chronopost,*

*soit par porteur, à la Direction (9ème étage). Dans ce cas, la Maison des Artistes délivrera un récépissé,*

*Les dossiers de candidatures peuvent également être transmis par courriel à l'adresse suivante : [candidatures@secu-mda.org](mailto:candidatures@secu-mda.org)*

Jours et horaires de réception: du lundi au vendredi inclus, à l'exception des jours fériés et du 14 mai 2010, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Quel que soit le mode d'envoi choisi, les dossiers de candidatures devront impérativement parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures **soit avant le 17 mai 2010 à 12 h.**

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées à la section ci-dessus ne seront pas examinés et seront renvoyés à leur expéditeur.

Les candidats doivent assumer les risques inhérents au délai d'acheminement postal ou par porteur.

### **9-Choix des candidatures**

Les candidats non retenus seront avertis par courrier ou par courriel. Aucune information ne sera communiquée par téléphone

**Ensuite, les 5 candidats admis à présenter un projet recevront une lettre de consultation .**

### **10-Renseignements complémentaires le cas échéant**

Les demandes de renseignements complémentaires sur le dossier de candidature doivent être formulées par écrit (courrier, télécopie, courriel) par les candidats **avant le 7 mai 2010 à [jesus.chang@secu-mda.org](mailto:jesus.chang@secu-mda.org)** . Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

### **11-Conditions d'envoi ou de remise d'un projet pour les candidats admis à présenter un projet**

Un tirage papier de la maquette du projet ,comportant le nom, prénom et la signature du candidat est transmis sous pli cacheté, libellé à l'adresse suivante avec la mention obligatoire « Consultation n°2010-02 »:

#### **La Maison des Artistes**

#### **Consultation n°2010-02**

90 avenue de Flandre

75943 Paris cedex 19

*soit par la poste, sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou chronopost,*

*soit par porteur, à la Direction (9ème étage). Dans ce cas, la Maison des Artistes délivrera un récépissé,*

Jours et horaires de réception: du lundi au vendredi inclus, à l'exception des jours fériés, de 10 heures à 12 heures et de

14 heures à 16 heures.

Quel que soit le mode d'envoi choisi, les projets devront impérativement parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures soit **avant le 27 septembre 2010 à 12 h.**

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées à la section ci-dessus ne seront pas examinés et seront renvoyés à leur expéditeur . Ces dossiers ne donneront pas lieu au défrayement prévu à la rubrique 2.

Les candidats doivent assumer les risques inhérents au délai d'acheminement postal ou par porteur.

*Les candidats veilleront à accompagner leur projet d' un RIB ou un RIP original.*

### **12- Analyse des candidatures et des projets**

Critères d'appréciation avec leur pondération :

le métier	40 points
la part de création	40 points
les références dans le domaine d'activité	20 points

### **13- Date de la publication de la consultation**

Publication sur le site internet [www.secuartsgraphiquesetplastiques.org](http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org) le 13 avril 2010